



Compte rendu du 28 Juin 2018 à 18 h 30

L'An Deux Mille Dix huit

Le 28 Juin à 18h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de :

Monsieur ROSELEUX Jean-Paul, Maire

Etaient présents :

Martine OLIVIER, Marcel CHATELAIN, René RAVEL, Adjoint,

Mesdames : Katia CHARLES, Catherine CHOPIN, Madeleine GABRIEL, Marie-Christine GARAPON, Sandrine GAUDEFRY Corinne HERBLOT, Anita NIVAL,

Messieurs : Marc BRODIN, Michel CHAIR, Jean-Claude CONVERSAT, Didier FORTIER, Daniel LEDUC, Franck LEMAIRE, Lahcen MIRI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Murielle BERNAILLE, David BAUDRY, Gilbert LEGRAND, Edwige POIX.
- Annick BENTZ donne pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX.

Corinne HERBLOT et Marc BRODIN sont désignés assesseurs.

Katia CHARLES est élue secrétaire de séance.

Murielle GIVRY, Directrice Générale des Services forme le personnel administratif.

En préambule, le Maire a demandé au conseil municipal s'il acceptait de modifier l'ordre du jour du présent conseil municipal et de rajouter les délibérations suivantes :

N° 10 B : Recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la transformation de la salle des fêtes en logements seniors,

N° 21 : Cession d'un bien communal (bien sans maître)

N° 22 : Acquisition d'une parcelle privée.

Le conseil municipal a accepté cette modification d'ordre du jour,

Puis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROSELEUX, Maire, le Conseil Municipal a :

- Approuvé à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2018,
- Accepté la démission de Didier FORTIER, en tant que délégué municipal au Comité de Jumelage,
- Accepté les modifications au sein des commissions municipales,
- Créé une commission « délégation de service public »,
- Voté une décision modificative de crédits n°2 sur le budget communal,
- Voté une décision modificative de crédits n°2 sur le budget assainissement
- Modifié le tableau des effectifs communaux,
- Mis en place le nouveau régime indemnitaire – RIFSEEP – pour le personnel communal,
- Revalorisé des mesures d'action sociale envers le personnel communal,
- Adhéré à un groupement de commande en vue de l'achat d'une prestation de formation pour les personnels techniques,
- Approuvé la convention avec le Centre de Gestion de l'Aisne pour une mission de médiation préalable obligatoire,
- Créé une ligne tarifaire pour les commémorations du centenaire de la Grande Guerre,

- Passé un avenant n°1 au marché de travaux réalisés sur le budget assainissement, rue du Pot d'Étain,
- Décidé de ne pas recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la transformation de la salle des fêtes en logements seniors,
- Accepté une subvention exceptionnelle pour le club scientifique du Collège Anne de Montmorency,
- Accepté de prendre en charge l'achat de matériel pour le club de majorettes « Le Bâton de Fers »,
- Sollicité l'Etat pour une demande complémentaire de subvention DETR pour la maison de santé,
- Sollicité l'Etat pour une demande complémentaire de subvention DSIL pour la maison de santé,
- Sollicité le Conseil Départemental de l'Aisne pour une demande de subvention CDDL pour la maison de santé,
- Sollicité le Conseil Régional des Hauts-de-France pour une demande de subvention FEADER pour la maison de santé,
- Accepté la convention pour services partagés avec la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry sur les zones industrielles,
- Accepté la convention avec la CARCT pour l'utilisation des équipes vertes,
- Décidé la cession du bien communal, 20 rue des Ribauds,
- Décidé de l'acquisition d'une parcelle privée, rue du Chemin de Ronde,
- Accepté une servitude sur un terrain privé, ainsi que l'achat d'une partie d'une parcelle privée dans le cadre de l'entretien de canalisation d'assainissement.

La séance est levée à 19 h 45


Le Maire,
Jean-Paul ROSELEUX